

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 9 Mr LECORNET Jean Marie, Mr CARTON Jean Bernard, Mr DEMERVAL Fernand, Mr SAILLIOT Michel, Mme DEON Christelle, Mr MONCOMBLE Bernard, Mr CHOPIN Hervé, Mr LECTEZ Mickaël, Mr DELIVEYNE Georges

Représenté (e)(s): 0

Excusé (e)(s): 1 WYPYCSZACK Dorothée

Absent (e)(s): 1 MORISS Martine

Secrétaire de la séance : Mr DEMERVAL Fernand

La séance est ouverte à : 19 h 00

1 - ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent procès verbal
- Délibération pour les halles de Croisilles
- Délibération pour l'achat de la parcelle de terrain de Mr Colombel
- Don de Mr Lowitz
- Bureau de vote pour les élections législatives
- Manifestations communales
- Les travaux de la mairie
- Questions diverses

2 - APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le procès verbal est accepté par l'ensemble du conseil municipal présent à la séance

3 - DELIBERATION POUR LA HALLE DE CROISILLES

Cf délibération 2022-025 du 05 avril 2022, de la communauté de communes du Sud Artois (CCSA), ayant pour objet la modification statutaire – compétence facultative : construction, gestion et entretien de la halle couverte de Croisilles.

Pour extrait

« Monsieur le Président de la CCSA expose au conseil de communauté la nécessité de réfléchir à la mise en adéquation des statuts de l'intercommunalité avec les actions portées par l'intercommunalité du sud artois.

Monsieur le Président indique que la poursuite de ce projet nécessite pour l'intercommunalité de se doter d'une nouvelle compétence facultative rédigée comme suit : création, entretien et gestion de la halle couverte de la commune de Croisilles. Conformément aux dispositions de l'article précité, cette nouvelle compétence devra faire l'objet d'une confirmation par chaque conseil municipal qui sera saisi et disposera d'un délai de trois mois pour confirmer ou infirmer cette compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à la majorité des voix :
d'approuver la poursuite du projet

d'approuver la modification des statuts
de solliciter le conseil municipal de chacune des communes de
l'intercommunalité pour confirmer cette nouvelle compétence facultative. »

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix des membres
présents, émet un avis défavorable à cette nouvelle compétence.

4 - DELIBERATION POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE DE TERRAIN DE Mr COLOMBEL

Cf procès verbaux du 23 janvier 2021 et du 08 mars 2021

Le montant de l'achat de la parcelle de terrain de Mr Colombel s'élève à 932€ hors
frais notariés

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix , émet un avis
favorable à l'achat de la parcelle.

5 - DELIBERATION : DON DE Mr LOYWYCK

Cf procès verbaux du 27 octobre 2021 et du 07 mars 2022

Faisant suite à l'exploitation d'une parcelle appartenant à la commune, Mr Loywyck a
souhaité remettre un chèque à la commune, d'un montant de 3000€ (trois milles)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix , émet un avis
favorable à la remise du chèque.

6 - TENUE DU BUREAU DE VOTE

Tableau récapitulatif de la tenue du bureau de vote pour les élections législatives
des dimanches 12 et 19 juin 2022

	12/06/22	19/06/22
08 h 00 – 10 h 30	CARTON Jean Bernard DEON Christelle	CARTON Jean Bernard LECTEZ Mickaël
10 h 30 – 13 h 00	BEAUVARLET Francis SAILLIOT Michel	MONCOMBLE Bernard DELIVEYNE Georges
13 h 00 – 15 h 30	CHOPIN Hervé MONCOMBLE Bernard	DEMERVAL Fernand SAILLIOT Michel
15 h 30 – 18 h 00	LECORNET Jean Marie DEMERVAL Fernand	LECORNET Jean Marie DELIVEYNE Georges

7.- MANIFESTATIONS COMMUNALES

02 JUILLET 2022

fête communale

16 h 00 : animations pour les enfants

18 h 00 : inauguration de l'aire de jeux et réception des maires du RPI, du Président de l'intercommunalité et de Mme MERLIER

19 h 00 : apéritif et concert par l'harmonie de Vaulx Vraucourt

20 h 30 : concert par le groupe « The Afters »

23 h 00 : feu d'artifice

buvette et restauration sur place

14 JUILLET 2022

11 h 00 : commémoration

11 h 30 : apéritif offert par la municipalité

8.- TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose les plans des travaux de la mairie et de la complexité de la réalisation du projet.

Les plans sont consultables à la mairie.

9.- QUESTIONS DIVERSES

Mr LECORNET

Association des Maires de France

Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements : les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés sont invités à délibérer avant le 01 juillet 2022 en ce qui concerne la dématérialisation des actes des collectivités.

La commune procède déjà à la publication électronique sur son site internet .

Monsieur Jean Bernard CARTON a terminé la réfection du chemin de Saint Quentin ; devenir de ce chemin , restriction de circulation. Décision à prendre.

Mr SAILLIOT

Visite de l'association Picardie Nature pour les chauves-souris dans l'église

Fait remarquer la recrudescence de cas de harcèlement scolaire et demande à Mr le Maire la plus grande vigilance sur ce sujet.

Mr DEMERVAL

Rapport de conformité des jeux par la société Soléus

Bilan positif, mais 2 petites remarques en ce qui concerne le terrain de football :

légers coups sur les poteaux de buts

proximité de la rue des clercs où il serait souhaitable de poser un filet de protection

Proposition de dénomination de l'aire de jeux : résultat du sondage : VILLERS PARK

Aménagement de l'abreuvoir : Mr le Maire donne son accord pour l'achat des tonnelles et armoire pour une bibliothèque

Carrelage de la salle des fêtes : Mr le Maire donne son accord pour lancer un devis pour la cuisine et l'entrée

Fin de la séance : 20 h 45